



Le comité des usagers est formé en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et jouit d'une autonomie fonctionnelle. Il se compose de cinq à neuf membres élus majoritairement parmi les usagers.

Le comité tient annuellement une assemblée générale pour rendre compte de ses activités.

## Contactez-nous

Le comité des usagers peut vous aider en toute confidentialité.



[comite.des-usagers.rbd@ssss.gouv.qc.ca](mailto:comite.des-usagers.rbd@ssss.gouv.qc.ca)



Près des ascenseurs au rez-de-chaussée



Résidence Berthiaume-Du Tremblay  
1635, boulevard Gouin Est  
Montréal (Québec) H2C 1C2

[WWW.USAGERSRBDT.ORG](http://WWW.USAGERSRBDT.ORG)

# Vos droits

En tant que résidents ou usagers du Centre de jour, vous avez le droit de :

- De recevoir des soins et des services adéquats, dispensés de façon personnalisée et sécuritaire par un personnel compétent du sexe de votre choix, selon les ressources disponibles.
- D'être traité avec respect et courtoisie en adulte à part entière, même si vos capacités sont diminuées.
- De prendre les décisions concernant votre état et votre bien-être, et donc de consentir ou de refuser les soins. En cas d'incapacité, votre représentant assurera le respect de ce droit.
- À ce que vos renseignements personnels demeurent confidentiels.
- D'émettre votre point de vue et de faire des suggestions pour l'amélioration des services offerts.

Vos droits sont protégés par :

- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec
- Le Code civil
- La Loi sur les services de santé et les services sociaux

COMITÉ  
DES  
USAGERS

Résidence  
BERTHIAUME-  
DU TREMBLAY



Le comité des usagers  
est à l'écoute de vos besoins  
que vous soyez résidents  
ou usagers du Centre de jour

# Notre mission

## 01 | RENSEIGNER

les usagers sur leurs droits et leurs obligations.

## 02 | PROMOUVOIR

l'amélioration de la qualité des conditions de vie.

## 03 | ÉVALUER

le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services dispensés par l'établissement.

## 04 | DÉFENDRE

les droits et les intérêts des usagers.

## 05 | ACCOMPAGNER

et assister sur demande un usager dans toutes démarches qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte.



# Vos obligations

En tant que résidents ou usagers du Centre de jour, vous avez l'obligation de :

- Utiliser les services offerts de façon judicieuse.
- Respecter les règlements de l'établissement ainsi que les règles d'accès au dossier.
- Collaborer avec le personnel qui vous soigne en lui donnant toute l'information pertinente pour faire un bon diagnostic et en posant des questions quand vous ne comprenez pas.
- Respecter toutes personnes, être courtois, tolérant, discret et délicat; la violence verbale, physique ou psychologique ne peut être tolérée.
- Respecter les droits et les biens d'autrui ainsi que le calme et le repos auxquels ont droit tous les autres usagers.